



Lettre d'information N° 32 (octobre 2022)

1) Actualités de Médiadix et du Pôle Métiers du livre

Rappel urgent : Médiadix recrute !!!

Si vous hésitez encore à nous contacter, il sera bientôt trop tard... Nous recherchons un ou une **responsable de formations** pour développer notamment notre offre vers la lecture publique. C'est un **poste contractuel (cat. A) mais reconductible**. Si vous avez une double appétence pour la formation tout au long de la vie et pour le milieu des bibliothèques, n'hésitez pas [c'est ici !](#)

Bibliothèque du Pôle

- Période de Toussaint :

La bibliothèque sera normalement ouverte du 24 au 28 octobre aux horaires habituels, fermée le 31 octobre (et le 1^{er} novembre, férié). Elle sera ensuite ouverte le 2 novembre de 13 à 17h, et les 3 et 4 novembre de 9h à 17h. *A noter : tout le Pôle sera fermé le 31 octobre.*

- Période des fêtes de fin d'année

La bibliothèque sera fermée dès le 19 décembre pour 2 semaines.

Nos ressources

Une nouvelle ressource Callisto... de provenance 100% Médiadix !

Retrouvez sur notre [plateforme collective multi-réseaux](#) un cours en libre-accès [Vidéos, diaporamas, présentations graphiques : créer vos propres sons d'accompagnement](#) rédigé par notre collègue Tony Faragasso (par ailleurs rédacteur principal de nos lettres d'information).

Et pour mémoire, vous trouverez aussi sur Callisto de nombreuses ressources en libre-accès pour préparer les concours : les "[fondamentaux](#)".

2) Actualités des formations



Prépas concours et examens - Catégorie B

Examen pro d'avancement pour les BIBAS : Attention !



Les conditions d'accès aux examens professionnels d'avancement ont été modifiées au 1er septembre dernier par le [Décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat](#) : selon le 7° de [l'article premier](#), il faut désormais avoir atteint le 6ème échelon de la classe normale pour pouvoir s'inscrire à l'EPA pour la classe supérieure, ou le 6ème échelon de la classe supérieure pour pouvoir s'inscrire à l'EPA pour la classe exceptionnelle. Les candidats doivent avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon au 1er janvier de l'année du concours c'est-à-dire le 1er janvier 2023.

A noter : le même décret, à [l'article 3](#), modifie les conditions d'inscription au tableau d'avancement après 2022.

A ce jour, aucun arrêté ni calendrier concernant l'organisation des examens professionnels d'avancement de BIBAS ne sont parus.

Sur le site du Ministère aux pages concernant les examens professionnels, il est mentionné que les candidats sont appelés à déposer leur dossier sur le site entre le 18/10 et le 18/11 « *à titre prévisionnel* »

Pour la préparation de l'écrit : une session de formation a été ouverte sur crfcb.fr « [constituer son dossier de RAEP \(et relire son dossier\)](#) » qui aura lieu le **21 octobre** prochain en présentiel. Cette formation est constituée de deux parties : une journée en présentiel et une relecture du projet de dossier du stagiaire avec un rendez-vous téléphonique.

Pour la préparation de l'oral : deux sessions de formation ont été ouvertes sur crfcb.fr : « [simuler l'épreuve orale de BIBAS cl sup](#) » et « [simuler l'épreuve orale de BIBAS cl exceptionnelle](#) » mais comme le calendrier de l'examen qui donne la date des résultats de l'admissibilité et la date des oraux des deux concours n'est pas paru, les dates de formation sont données *à titre prévisionnel*. Les dates des entraînements auront lieu en visioconférence **les 19 et 20 décembre et du 3 au 5 janvier** *Ces dates pourront changer si le calendrier officiel l'y oblige.*

Les agents concernés par l'examen professionnel d'avancement sont invités à

- **s'inscrire au plus vite** à la session « constituer son dossier de RAEP ».
- **s'inscrire aux préparations orales sans attendre les résultats de l'admissibilité**, ils pourront se désister si besoin. Seuls les stagiaires dont les noms figureront sur la liste des admissibles (et dont l'inscription sera validée par l'établissement) seront convoqués.

Enfin ceux qui ont déjà suivi la préparation « constituer son dossier de RAEP » lors des sessions précédentes et qui ont été admis à l'examen pro de BIBAS cl sup, par exemple, peuvent contacter catherine.ouzoux@parisnanterre.fr afin de bénéficier d'une relecture de leur dossier sans suivre la journée du 21/10. Ils seront inscrits à une session spéciale « relecture » qui prendra la forme d'un rendez-vous téléphonique d'une heure avec la formatrice. Mais compte tenu de l'enjeu que constitue le dossier de RAEP dans l'examen, il est obligatoire d'avoir suivi la journée « constituer son dossier de RAEP » lors des années précédentes pour bénéficier de la seule relecture.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter catherine.ouzoux@parisnanterre.fr

3) Actualités de la profession et du réseau

Deux rendez-vous en novembre, mais dont les inscriptions sont déjà ouvertes :

- Les 14 et 15 novembre à la BULAC, l'ADBU organise les [Assises des bibliothèques universitaires](#)
- Le 15 novembre ont lieu à la BPI les [Deuxièmes rencontres nationales des métiers et de la formation en bibliothèque territoriale](#)

Retrouvez-nous sur



Pour vous inscrire à nos formations



Pour les personnes non encore abonnées



[Se désinscrire de cette liste](#)